

GARANTIE

Lampes à décharge Aura Long Life

Aura Light International AB, Karlskrona (Suède), représentée par Aura Light France, offre une garantie pour toutes les lampes

Aura Sodinette Long Life (SHP)

Aura Crystal Long Life (IM)

Installées

Cette garantie est valable pour toutes les installations conformes aux normes applicables. La garantie est valable pour toute la durée de vie des lampes Long Life sur la base d'un cycle d'allumage de 12 heures (11 h allumé, 1 h éteint). Le cycle d'allumage de 12 h est défini comme le moment où 10 % des lampes d'une installation sont défectueuses.

Type de lampe à décharge Long Life	Durée de vie (cycle de 12h)
	Ballast ferromagnétique avec amorçeur externe
Aura Sodinette Long Life Tubulaires transparentes / Ovoïdes poudrées 50 W, 70 W, 100 W, 250 W, 400 W, 600 W, 1000 W	48.000 h
Aura Crystal Long Life 70W, 150 W Tubulaires transparentes	25.000 h

Ces lampes à décharge fonctionnent également avec des ballasts électroniques. L'utilisation de ballasts électroniques n'augmentera pas considérablement la durée de vie de la lampe. Lorsque le taux de défaillance est supérieur à 10% pendant la durée de vie garantie, les lampes à décharge défectueuses seront remplacées. Une demande de dommages et intérêts ne peut s'effectuer sur la base de cette garantie.

Afin d'assurer la validité de la garantie, l'utilisation des lampes doit être conforme aux exigences suivantes :

1. L'utilisation des lampes à décharge Aura Long Life doit s'effectuer avec des accessoires et ballasts fabriqués selon les normes IEC/EN standards :
 - Ballasts ferromagnétiques et amorçeurs externe (conventionnels et à faible perte).
 - Ballasts électroniques spécifiquement conçus et disponibles sur le marché.
2. Toutes les lampes défectueuses Aura doivent être, après déclaration, renvoyées à Aura Light afin d'être testées dans notre laboratoire. Seules les défaillances confirmées par les essais de notre laboratoire donneront droit à une indemnisation selon la garantie.
3. Les coûts d'installation pour le remplacement d'une lampe pendant la durée de vie garantie sont à la charge de l'utilisateur.
4. La garantie est valable à partir du jour d'utilisation qui doit être enregistrée par l'utilisateur.